

Le 20 janvier 2014

COMITE TECHNIQUE ACADEMIQUE



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 6 DECEMBRE 2013

Membres présents

Représentants de l'Administration :

- **Madame Marie-Danièle CAMPION**, Recteur de l'Académie de Clermont-ferrand, Chancelier des Universités
- **Madame Isabelle CHAZAL**, Secrétaire Générale Adjointe, Directrice des Ressources Humaines – Rectorat

Représentants des Personnels :

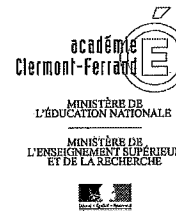
- **Monsieur Patrick LEBRUN**, FSU Titulaire
- **Monsieur Stéphane ZAPORA**, FSU Titulaire
- **Madame Béatrice MANENE**, FSU Titulaire
- **Monsieur Didier LIENNART**, FSU Titulaire
- **Monsieur Claude DELETANG**, FSU Suppléant
- **Madame Evelynne VERDELLET**, FSU Suppléante
- **Monsieur Daniel CORNET**, UNSA Titulaire
- **Monsieur François BRUN**, UNSA Titulaire
- **Madame Anne-Marie SO**, UNSA Titulaire
- **Madame Véronique LEGRAND**, UNSA Suppléante
- **Madame Delphine MOULINOT**, UNSA Suppléante
- **Monsieur Benoit BACLE**, FO Titulaire
- **Monsieur Patrice MERIC**, FO Titulaire
- **Monsieur Lionel MOURY**, FO Suppléant
- **Monsieur André CHAVAROCHE**, FO Suppléant

Membres de l'Administration invités par Madame le Recteur :

- **Monsieur Michel GUILLON**, Secrétaire Général de l'Académie – Rectorat
- **Mme Béatrice CLEMENT**, Secrétaire Générale Adjointe – Directrice des Finances et des Affaires Générales – Rectorat
- **M. Didier GAUTEREAU**, Secrétaire Général Adjoint – Directeur de la Prospective et de l'Organisation Scolaire – Rectorat
- **M. Antoine CHALEIX**, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de l'Allier
- **Monsieur Jean-William SEMERARO**, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de la Haute-Loire
- **M. Francis MICHARD**, Délégué Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue – Rectorat
- **M. Gérard POUX**, Chef du Service Académique d'Information et d'Orientation, Rectorat
- **Mme Elisabeth JARDON**, Vice-doyenne des IEN-EG-ET, IEN Lettres-Anglais- Rectorat
- **Monsieur Yannick MORICE**, IA-IPR Sciences et Techniques Industrielles- Rectorat

RECTORAT

Direction de la Prospective et de l'Organisation Scolaire
Division des établissements scolaires publics
Service de l'Organisation scolaire des établissements publics



Madame le Recteur ouvre la séance à 9 heures 40.

Monsieur DELETANG (FSU), est désigné comme secrétaire adjoint de séance.

Monsieur DELETANG lit une déclaration préliminaire au nom de la FSU (Annexe 1) ;

Monsieur BACLE lit une déclaration préliminaire au nom de FO (Annexe 2) ;

Monsieur CORNET lit une déclaration préliminaire au nom de l'UNSA (Annexe 3 I).

Madame le Recteur tient à apporter quelques éléments de dialogue et précise que c'est la première fois que l'Éducation Nationale bénéficie d'une telle « loi d'orientation et programmation » avec une annexe aussi considérable. On peut noter que la priorité est notamment donnée au primaire, ainsi qu'à l'enseignement au Collège. Cette loi d'orientation et programmation prévoit également un plan numérique porté par le Gouvernement. 60000 postes sont prévus, auxquels il convient d'ajouter les contrats aidés.

La priorité donnée au primaire, porte sur la prise en considération de la hausse démographique, sur les RASED, sur la scolarisation des moins de 3 ans, sur l'éducation prioritaire.

Sur l'Académie, nous dépassons le seuil de 30% d'élèves de moins de 3 ans scolarisés au sein des zones prioritaires. Nous sommes manifestement dans un processus de dialogue avec notre administration centrale qui accepte une augmentation du pourcentage de scolarisation.

Pour les rythmes scolaires, la société privilégie de plus en plus l'enfant, il convient de s'adapter à son rythme.

Enfin, au sein des projets éducatifs de territoire, il convient de permettre à chaque enfant d'avoir accès à un milieu d'éducation afin de tendre vers plus d'équité sociale.

Les enfants qui bénéficient de rythmes harmonieux et d'une meilleure collaboration entre milieu scolaire et péri-scolaire ont de plus grandes chances de réussite.

Concernant les interventions des syndicats relatives à la journée de pré-rentree, elles seront transmises à Monsieur le Ministre.

Concernant le carte des formations et notamment le transfert des compétences aux Régions, il convient de noter une très forte implication des instances CTA et CAEN. L'Etat (Rectorat/Agriculture) est partie prenante.

A propos de la situation des LP C.Claudet et M.Curie, il convient de noter qu'un projet de lycée de 900-1000 élèves est en cours, avec une volonté d'offrir 3 grands champs disciplinaires, tout cela au sein d'un campus labellisé BBC. A ce stade, il n'y a pas de restrictions en terme de m2, les équipes feront leurs propres propositions.

On note un trop grand nombre d'enfants orientés en CAP. Notre Académie ne propose pas suffisamment d'orientations en bacs généraux et technologiques et on note un fort taux de rupture en apprentissage dans le secteur privé.

L'Académie à un différentiel de plus de 2 points sur les poursuites d'études au regard du niveau national.

Le Service Public Régional d'Orientation, au sein duquel, l'Etat et la Région sont présents, permet de s'orienter vers un outil commun. Il ne s'agit nullement d'un abandon au profit de la collectivité territoriale. Le 10 février, nous rendrons compte de cette situation.

Pour le département du Cantal, le projet de convention prévoit une absence de suppression de postes en contrepartie d'une restructuration du réseau des écoles et du renforcement de la qualité pédagogique de la formation.

Monsieur ZAPORA (FSU), fait remarquer que sur la voie professionnelle, le schéma régional semble obsolète et la question se pose de savoir si les enseignants pourront rester le site du LP M. Curie, alors même que Monsieur le Président de Région a déjà acté dans ses divers documents les transferts des formations. On a pu noter un vote négatif des personnels sur le projet Claudet/Curie.

Concernant le baccalauréat professionnel boulangerie, il est évident que la profession ne souhaite pas une élévation de la qualification.

Madame le Recteur, concernant ce dernier point, fait remarquer que cela fait deux ans que ce dossier est instruit ; or, la voie professionnelle est développée en fonction des besoins immédiats ou prévisibles de la Profession principalement et c'est bien la Région qui finance les équipements nécessaires au bon fonctionnement. Dès lors que la Région est opposée, faute d'embauches réelles, quel peut être l'intérêt d'une telle ouverture et surtout qu'elle image donnerait l'Education Nationale en acceptant une formation alors qu'il n'y a pas d'embauche envisageable à court ou moyen terme.

Monsieur BACLE (FO) constate que sur le plan de la carte des formations professionnelles, le Rectorat semble perdre la main, ce qui semble être confirmé par la loi nouvelle.

- Y a-t-il un projet concernant le Cantal ?
- si oui, nous souhaiterions le connaître et le discuter au besoin.

Madame le Recteur confirme l'existence de ce projet et s'engage à ce que la Directrice Académique du Cantal le communique.

Monsieur BRUN (FSU) au sujet du Cantal, précise que si on parle bien de non suppressions de postes, il conviendra d'être attentifs sur les éventuelles retombées sur les autres départements.

Madame le Recteur, confirme que le sujet est difficile et compliqué. Si nous réussissons, cela pourrait constituer un modèle pour d'autres territoires. Il s'agit de faire reconnaître des territorialités spécifiques, sans pour autant les faire apparaître comme des territoires privilégiés au regard d'autres territoires présentant une démographie galopante.

Monsieur LIENNART (FSU) note que les organisations syndicales pourraient être associées aux débats sur les regroupements d'écoles.

Madame le Recteur, confirme que la Directrice académique des services de l'Education Nationale du Cantal a procédé à une consultation des organisations syndicales qui ont été associées à son élaboration. La question demeure comment intégrer la notion d'équité et que recouvre t-elle?

Monsieur BACLE (FO) intervient sur les modalités de communication de l'information et déplore que, dans le cadre de cette convention relative au Cantal, l'organisation syndicale FO n'ai pas été destinataire de ladite convention.

Une demande de vote de l'Avis est donc déposée par l'organisation syndicale FO

Monsieur CORNET (UNSA) tient à préciser que l'UNSA ne souhaite pas participer à la procédure de vote concernant les avis déposés par l'organisation syndicale FO, mais qu'en revanche la position de l'UNSA sera mentionnée (Annexe n°3 II)

Il rappelle également les grands principes portés l'UNSA :

- Le maintien des moyens du Cantal ne doit pas se réaliser au détriment des autres départements ;
- La définition de la carte scolaire doit rester compétence Rectorale ;
- Les instances CAEN/CDEN doivent conserver leurs compétences.

Concernant le statut des enseignants, l'UNSA refuse l'augmentation de la charge de travail ainsi que l'annualisation.

Avis FO : Communication sur projet de convention Maires du Cantal/Rectorat (Annexe 4 VIII)

Pour : 6 ,

Contre :

NPPV : 3

9 votants (Sud Educ non représenté)

Avis FO/FSU: Rythmes scolaires (Annexes 4, II et 6 I)

Pour : 6 ,

Contre :

NPPV : 3

9 votants (Sud Educ non représenté)

Avis FO/FSU: Statut des enseignants (Annexe 4, I et 6 II)

Pour : 6 ,

Contre :

NPPV : 3

9 votants (Sud Educ non représenté)

Point numéro 1 de l'ordre du jour :
Approbation du Compte-rendu du CTA du 1^{er} juillet 2013

Pour : 9,

Contre :

NPPV :

9 votants (Sud Educ non représenté)

Point numéro 2 de l'ordre du jour :
Contrat d'objectif Académique

Monsieur GUILLON, précise que ce document sera très rapidement disponible, sur le site académique. Cette démarche de contractualisation s'inscrit dans l'évolution du dialogue de gestion préexistant, car à côté de ce dialogue de gestion annuel se met en place un autre mode d'échange sur des objectifs partagés. Sur ce plan, l'Administration centrale accompagne l'Académie.

On peut noter 3 vagues :

- 2012, 7 Académies concernées;
- 2013, 12 Académies dont Clermont-ferrand ;
- 2014, solde

3 objectifs retenus :

- Objectifs territoriaux : garantir une équité de scolarisation sur les départements ;
- Parcours de réussite des élèves
- Ancrer plus durablement le numérique

Ce document a été élaboré dans le cadre d'échanges entre l'Administration centrale et l'Académie.

Monsieur MERIC (FO) fait remarquer qu'il est regrettable que ce document ne soit pas disponible « en propre » et qu'une concertation préalable à la signature aurait été la bienvenue.

Monsieur ZAPORA (FSU) fait remarquer que le Président de Région souhaite privilégier la voie professionnelle, mais sous l'angle de l'apprentissage.

Madame le Recteur, précise que dans la pratique on note un grand nombre d'élèves en apprentissage avec un fort taux de rupture. Il demeure important de pouvoir récupérer ces jeunes au sein d'un établissement au niveau Bac pro. Il faut prendre en compte ce vivier de jeunes qui quittent l'Education Nationale et envisager de faire glisser les jeunes des CAP vers les Bac pro, des Bac pro vers les Bacs technologiques.

Point numéro 3 de l'ordre du jour :
Orientation-Affectation

Monsieur MERIC (FO) observe que la classe de 3^{ème} Prépa-pro permet aux élèves de reprendre confiance. Il serait bon de faire en sorte que ces élèves soient orientés vers l'enseignement général. La notion de confiance est promordiale dans le passage de CAP vers Bac pro, de Bac pro vers BTS, de BTS vers Licence pro.

Madame le Recteur souhaite une communication sur le pourcentage académique d'orientation en CAP.

Monsieur BACLE(FO) constate une diminution des effectifs dans le professionnel et une volonté de privilégier l'enseignement général.

Point numéro 4 de l'ordre du jour :
Effectifs

Monsieur GUILLON, précise que :

sur le 1^{er} degré, le constat 2013 fait ressortir :

- Au niveau National : + 42000 élèves. Les prévisions ont été dépassées.
- Au niveau Académique : +171 élèves.

Les prévisions, pour 2014 :

- au niveau National : + 38000 élèves
- au niveau Académique : + 644 élèves

sur le 2nd degré, le constat 2013 fait ressortir :

- au niveau National : + 45000 élèves
- Au niveau Académique : + 1054 élèves (933 prévus)

Les prévisions 2014 :

- Au niveau National : + 32900 élèves
- Au niveau Académique : + 525 élèves

Monsieur GAUTEREAU insiste sur une légère baisse du 1^{er} degré privé, avec – 75 élèves. Concernant le 1^{er} degré public, l'augmentation se réalise plutôt sur l'élémentaire et plutôt sur le département du Puy-de-Dôme. Il précise les évolutions marquantes dans le second degré.

Monsieur ZAPORA (FSU) note un déséquilibre dans le département de la Haute-Loire, au sein de la voie professionnelle entre le public et le privé. On note sur les 3 dernières années, une baisse significative des effectifs de 2nde professionnelle.

Monsieur POUX, CSAIO, confirme le fait que les élèves peuvent décrocher et se diriger vers l'apprentissage.

Monsieur GAUTEREAU, fait observer que cette érosion ne s'effectue pas forcément dès la rentrée, mais tout au long de l'année scolaire.

Point numéro 5 de l'ordre du jour :
Mouvement postes spécifiques

Monsieur GAUTEREAU donne lecture des documents joints ainsi que des modifications intervenues ultérieurement

Point numéro 6 de l'ordre du jour :
Mouvement postes personnels de direction

Monsieur GAUTEREAU, donne lecture des documents et insiste sur la nécessaire prise en compte des effectifs.

Point numéro 7 de l'ordre du jour :
Régime indemnitaire

Monsieur GUILLON, confirme que les indicateurs de l'Administration centrale ont été respectés, avec l'attribution d'un même montant pour chacune des catégories. Les tableaux retranscrivent l'effort national effectué.

Monsieur CORNET (UNSA), fait remarquer un certain nombre de points sur la politique indemnitaire (Annexe : 5)

Monsieur GUILLON, confirme que ces demandes seront prises en compte, notamment celles relatives aux réunions préalables et qu'un groupe de travail sur les personnels administratifs non titulaires devrait se constituer.

Monsieur BACLE (FO) souhaite soumettre au vote du CTA, un avis commun FO/FSU relatif aux primes des agents contractuels.

Avis FO/FSU: Primes agents contractuels (Annexe 4, VI et 6 VII)

Pour : 6 ,

Contre :

NPPV : 3

9 votants (Sud Educ non représenté)

Monsieur CORNET (UNSA) fait remarquer que, malgré sa non-participation au vote, l'UNSA demeure favorable à la mise en place d'un système de primes identiques entre titulaires et non titulaires.

Questions diverses

Maintenance informatique :

Monsieur FEUGNET (Rectorat) tient à préciser un certain nombre de points :

L'assistance informatique des EPLE est prise en charge par le Centre Académique d'Assistance (C2A) qui dépend de la DSI.

Depuis sa création il y a 3 ans, un axe de travail fort consiste dans le rapprochement avec les collectivités territoriales. Conscient des difficultés rencontrées en établissement nous avons travaillé conjointement à :

- fiabiliser des infrastructures,
- minimiser les interventions techniques confiées aux établissements,
- augmenter la qualité de service rendue aux EPLE.

Cependant l'informatique étant maintenant un outil professionnel indispensable utilisé au quotidien dans les établissements, il est nécessaire de faire évoluer radicalement l'architecture des systèmes d'informations actuels des établissements scolaires pour proposer des services et une fiabilité plus en adéquation avec les usages et besoins actuels et à venir.

Sur cet objectif un partenariat fort entre le Rectorat, la Région et les quatre Départements de notre Académie a abouti à la création du Schémas COhérence du Numérique Educatif pour l'Equité des Territoires en Auvergne (SCONEETA).

Un chef de projet a été recruté, un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage va être lancé. Il s'agit de redéfinir l'ensemble des maillons de la chaîne informatique des établissements : architecture, postes de travail, assistance, maintenance, services, pilotage, organisation, ...

Le dispositif d'assistance et de maintenance informatique est présenté. Sont également évoquées les conséquences de l'arrivée du très haut débit qui permettra d'autres types de solutions.

Monsieur BRUN (UNSA) fait remarquer que la problématique de la maintenance informatique existe également au niveau des écoles.

Lycée E. Chabrier : Monsieur BACLE (FO) souhaite un point d'information sur la situation de cet établissement

Madame le Recteur, insiste sur les relations Education Nationale/Agriculture et notamment sur la notion de sectorisation. Quelle vision partagée d'un projet ?

Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de la Haute-Loire, confirme qu'une réflexion est engagée sur la sectorisation et que les éventuelles propositions qui en ressortiront seront adressées à Madame Le Recteur, mais également aux instances telles que CAEN et CDEN.

Monsieur BACLE (FO) fait part d'une certaine inquiétude sur le fait que la sectorisation soit présentée comme étant la seule solution pouvant être apportée à cet établissement.

Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de la Haute-Loire, confirme que la sectorisation demeure un des éléments du projet, mais que des travaux sont également prévus. Le risque demeure que, si la sectorisation devait ne pas aboutir, les flux soient dirigés vers le Lycée de Monistrol s/Loire qui se trouve en limite de capacité, donc à terme vers le Privé.

Monsieur DELETANG (FSU) présente un avis relatif à la Rentrée scolaire (Annexe 6)

Avis FO/FSU: Rentrée scolaire (Annexe 4, III et Annexe 6 IV)

Pour : 6 ,

Contre :

NPPV : 3

9 votants (Sud Educ non représenté)

Monsieur CORNET (UNSA) précise à nouveau, que si l'UNSA ne prend pas part au vote, elle n'en dénonce pas moins « l'amateurisme » dont a pu faire preuve le Ministère dans la conception du calendrier scolaire (Annexe 3)

Stagiaires :

Avis FO/FSU: Stagiaires (Annexe 6 III)

Pour : 6 ,

Contre :

NPPV : 3

9 votants (Sud Educ non représenté)

Monsieur CORNET (UNSA) fait remarquer que les personnels ne devraient en aucun cas se déplacer sans ordre de mission et ne prendre leurs fonctions qu'après signature du procès-verbal d'installation.

Monsieur LEBRUN (FSU) s'interroge sur l'instruction d'un dossier d'accident lors d'un trajet pour formation et réclame la mise en place d'une formation aux oraux, ainsi que le versement d'une compensation d'allocation chômage afin de limiter les éventuelles baisses de traitement.

Avis FO/FSU: Epreuves de LV2 (Annexes 4, V et 6 VI)

Pour : 6 ,

Contre :

NPPV : 3

9 votants (Sud Educ non représenté)

Monsieur CORNET (UNSA) intervient sur ce point (Annexe 3)

Avis FSU: LV et mesures transitoires (Annexe 6 V)

Pour :7

Contre :2

NPPV :

9 votants (Sud Educ non représenté)

Monsieur BACLE (FO) fait observer que si l'on pouvait concevoir, l'an passé, de demander des mesures transitoires au nouveau « ministère PEILLON » (épreuves organisées par l'ancien ministère CHATEL), il n'y a désormais rien qui peut le justifier cette année.

En conséquence, FO revendique le retour à des épreuves terminales pour les oraux en langue. et votera CONTRE cet avis.

Lycées Clermontois :

Monsieur MICHARD, DAFPIC, précise que le 21 novembre un projet de nouveau lycée a fait l'objet d'une présentation aux deux établissements, avec la volonté de poursuivre ce qui a pu être initié dans les établissements de départ, ainsi que l'élaboration d'un projet d'urbanisme relatif au quartier devant accueillir ce projet.

Les pôles concernés concerneraient la Sécurité, Les soins à la personne, l'Environnement/hygiène. Il s'agit d'imaginer les besoins de formation à horizon 2023-2025. L'établissement d'une capacité de 900/1000 élèves devrait ouvrir en 2019-2020.

Avis FO/FSU: Lycées clermontois (Annexes 4, VII et 6 VIII)

Pour : 6

Contre :

NPPV : 3

9 votants (Sud Educ non représenté)

Monsieur CORNET (UNSA) bien que n'ayant pas participé au vote, confirme un manque de concertation préalable (Annexe 3)

Frais de déplacements :

Monsieur GUILLON, précise que dans le contexte national, priorité a été donnée à l'Education Nationale sur le Titre 2. Pour le fonctionnement, nous sommes en revanche dans une situation de contribution à la résorption du déficit national. Les 2 postes majeurs de dépenses sont :

- Frais déplacements
- Formation

Sectorisation lycée Chamalières

Monsieur CORNET (UNSA) pointe le fait que l'absence d'un secteur de recrutement pour le lycée général pose souci pour la stabilité des effectifs et la continuité pédagogique.

Il demande si une réflexion est en cours sur ce sujet.

Monsieur GAUTEREAU : précise que la question se pose, avec une volonté de pérenniser une structure à 6 classes de seconde.

Ce dossier est géré par Madame la Directrice académique des services de l'Education Nationale du Puy-de-Dôme et une réflexion est en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur GUILLON, Secrétaire Général**, lève la séance à 13 heures 55 minutes.

Le Secrétaire Adjoint de séance,



Claude DELETANG

Le Recteur de l'Académie
de Clermont-Ferrand,



Marie Danièle CAMPION